

F040 Réflexion pour un mobilier urbain durable

Programmation

Périmètre
EPT Grand-Orly Seine Bièvre Secteur compétence voirie (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Chatillon, Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-Les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, et Villejuif)
Exigence
Exigence 3 : Anticiper les évolutions de vi(II)e
Objectifs
Le mobilier urbain est un outil essentiel de l'aménagement. Il doit s'adapter aux évolutions de la ville : nouvelles mobilités, nouveaux usages, nouvelles normes. Il doit aussi répondre aux nouvelles préoccupations des acteurs publics en matière d'environnement (notamment choix des matériaux, prise en compte du cycle de vie du produit, bilan carbone) et de maîtrise des coûts (solidité, coûts de maintenance, durée de vie des équipements). Enfin, il doit être réalisé et mis en place dans un objectif de cohérence pour une gestion plus efficace.
Description de l'action
Il s'agit d'inscrire la réflexion dans une logique de : <ul style="list-style-type: none"> • harmonisation du mobilier présent dans l'espace public en conservant l'identité des communes ; • réduction du coût d'entretien du mobilier ; • cohérence entre le mobilier et les différents secteurs ou typologies urbaines ; • communication avec les autres partenaires et intervenants sur le domaine public ; • prise en compte des normes d'accessibilité en terme de mobilier ; • limitation de l'accumulation des mobiliers sur l'espace public ; • définition d'un schéma d'implantation rationnel. <p>Diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'appuyer sur les chartes existantes des anciens établissements publics de coopération intercommunale ; • établir un état des lieux des différents types de mobiliers existants ; • définition du besoin ; • identification des exigences en termes d'esthétique et de durabilité en lien avec les communes ; • s'inscrire dans les travaux du règlement local de publicité intercommunal (RPLi). <p>Elaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir une cartographie des différents secteurs ; • proposer un catalogue de mobiliers ; • approcher un coût global ; • définir les normes d'implantation en fonction des différentes configurations.
Pilotage
L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est lanceur de la réflexion avec les communes Compétences voirie (mobilier urbain): Etat, Départements, EPT Grand-Orly Seine Bièvre, communes
Partenaires
Etat Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne
Temporalité
Court terme : Approbation de la charte
Action en lien